

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2009

ORDRE DU JOUR

- Participation des familles et des communes aux transports scolaires
- Compte administratif 2008 – Commune
- Compte de Gestion 2008 – Commune
- Affectation des résultats – Commune
- Compte administratif 2008 – Assainissement
- Compte de gestion 2008 – Assainissement
- Affectation des résultats – Assainissement
- Compte administratif 2008 – Base de Loisirs
- Compte de gestion 2008 – Base de loisirs
- Affectation des résultats – Base de loisirs
- Modification du tableau des effectifs
- Questions diverses

L'AN DEUX MIL NEUF, le 24 MARS, à 18 HEURES 00, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MARS 2009.

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, DISBEAUX Lucie, MAILFERT Christian, BONNEFOI Jean-Claude, DUPONT Corinne, PERRAULT Serge, CARRERE Alain, SEIGNERON Maurice, JOUBLE Solange, MELLAC Geneviève, SEQUELA Brigitte, BARAVALLE Fabienne, MARROU Stéphane, DELAHAYE Frédéric, BAYDEZ Fabienne, NINU Philippe, RENAUDIN Evelyne, SPADAFORA Karine.

A (ONT) DONNE PROCURATION : JOUGLAR Nicole, PONS Monique, MARCONATO Laetitia, CALMEJANE Michèle, ESCARNOT Jacques, GRAINDORGE Joseph.

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : CRONE Philippe, DEJEAN Gilles, BELLEVAL Guy

Mesdames Karine SPADAFORA et Brigitte SEQUELA ont été élues secrétaires de séance.



Approbation des séances du 22 janvier et 4 février 2009 à l'unanimité.

Deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour.



09-014 : PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES COMMUNES AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR 2009 / 2010 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Général participe à 85 % du coût des transports scolaires, les 15 % restant à la charge des familles.

Depuis plusieurs années, la commune s'était engagée à prendre cette participation en partie en charge.

Elle était fixée pour l'année scolaire 2008 / 2009 :

- à 92,00 € par élève demi-pensionnaire et
- à 46,00 € par élève interne ;

les familles participant à 50 % du coût de chaque catégorie.

Il précise que pour l'année 2009/2010, le Conseil Général a maintenu les participations à charge des familles, à 92 € pour les demi-pensionnaires et 46 € pour les pensionnaires.

Il propose que la participation communale reste fixée à 50 % du montant demandé par le Conseil Général pour l'année scolaire 2009/2010 et que les familles participent à 50 %, soit une participation respective de 46 € pour les demi-pensionnaires et 23 € pour les pensionnaires.

Il ajoute également qu'en cas de difficultés financières éprouvées par une famille pour le paiement de cette participation il y aura la possibilité pour cette dernière de faire une demande d'aide auprès du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) de fixer la participation financière de la Commune aux transports scolaires 2008/2009 à la somme de 46 € pour les demi-pensionnaires et à 23 € pour les pensionnaires, les familles étant redevables du solde par enfant, soit
46 € pour les demi-pensionnaires et à 23 € pour les pensionnaires.



09-015 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Lucie DISBEAUX** délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2008** dressé par Monsieur Jean Luc DEPRINCE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		117 559,73	610 483,05		610 483,05	117 559,73
Opération de l'exercice	3 343 500,02	3 343 794,48	1 562 354,80	2 114 459,09	4 905 854,82	5 458 253,57
TOTAUX	3 343 500,02	3 461 354,21	2 172 837,85	2 114 459,09	5 516 337,87	5 575 813,30
Résultats de clôture		117 854,19	58 378,76			59 475,43
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		117 854,19	58 378,76			59 475,43
RESULTATS DEFINITIFS		117 854,19	58 378,76			59 475,43

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la Présidente et délibéré, approuve à l'unanimité le **compte administratif 2008** de la commune.



09-016 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2008** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2008**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2007**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2008 au 31 décembre 2008**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2008** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2008** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



09- 017 AFFECTATION DU RESULTAT 2008 DU BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2008**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2008** de la Commune de Beaumont présente :

- un déficit d'investissement de **58 378,76 €**
- un excédent de fonctionnement de **117 854,19 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Article 1068** : Excédents de fonctionnement capitalisés **58 379,00 €**
- **Article 001** : Déficit de la section d'investissement reporté **58 378,76 €**
- **Article 002** : résultat de fonctionnement reporté **59 475,19 €**



09-018 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lucie DISBEAUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2008** dressé par Monsieur Jean Luc DEPRINCE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		569 005,67		1 641 785,48		2 210 791,15
Opération de l'exercice	187 812,15	289 817,63	4 121 057,25	2 544 609,62	4 308 869,40	2 834 427,25
TOTAUX	187 812,15	858 823,30	4 121 057,25	4 186 395,10	4 308 869,40	5 045 218,40
Résultats de clôture		671 011,15		65 337,85		736 349,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		671 011,15		65 337,85		736 349,00
RESULTATS DEFINITIFS		671 011,15		65 337,85		736 349,00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la Présidente et délibéré, approuve à l'unanimité le **compte administratif 2008** du service de l'Assainissement.



09-019 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2008** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des

détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2008**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2007**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2008 au 31 décembre 2008**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2008** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2008** par la Receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



09-020 AFFECTATION DU RESULTAT 2008 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2008**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2008 du service Assainissement** présente :

- un excédent d'exploitation de : **671 011,15 €**
- un excédent d'investissement de : **65 337,85 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Article 002** : Résultat d'exploitation reporté de **671 011,15 €**
- **Article 001** : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de **65 337,85 €**



09-021 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA REGIE MUNICIPALE DU LAC

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lucie DISBEAUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2008** dressé par Monsieur Jean Luc DEPRINCE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	9 456,41			33 187,58	9 456,41	33 187,58
Opération de l'exercice	367 151,81	383 458,01	23 842,59	20 162,01	390 994,40	403 620,02
TOTAUX	376 608,22	383 458,01	23 842,59	53 349,59	400 450,81	436 807,60
Résultats de clôture		6 849,79		29 507,00		36 356,79
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		6 849,79		29 507,00		36 356,79
RESULTATS DEFINITIFS		6 849,79		29 507,00		36 356,79

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la Présidente et délibéré, approuve à l'unanimité le **compte administratif 2008** de la Régie Municipale du Lac.



09-022 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 DE LA REGIE MUNICIPALE DU LAC

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2008** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2008**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2007**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2008 au 31 décembre 2008**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2008** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2008** par la Receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



09-23 AFFECTATION DU RESULTAT 2008 DE LA REGIE MUNICIPALE DU LAC :

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2008**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2008 de la Régie Municipale du Lac** présente :

- un excédent d'exploitation de : **6 849,79 €**
- un excédent d'investissement de : **29 507,00 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- | | |
|---|--------------------|
| - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté | 6 849,79 € |
| - Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 29 507,00 € |



09-024 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs agents ont passé avec succès l'examen d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le tableau au 1^{er} avril 2009 est donc :

POSTE BUDGETAIRE	NB	CAT.	TPS TRAVAIL	POURVU		NON POURVU	
				NB	temps	NB	temps
FILIERE ADMINISTRATIVE	12						
Attaché principal	1	A	TC	1			
Rédacteur Chef	1	B	TC	1			
Adjoint Adm. Principal 2 ^e classe	0	C	TC	0		0	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	5	C	TC	3		2	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	C	TNC	1			
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	4	C	TC	4			
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe			TNC	1	31,5		
	s/total			11		2	
FILIERE TECHNIQUE	53						
Technicien territorial chef	1	B	TC	1			
Agent de Maîtrise Principal	4	C	TC	3		1	
Agent de Maîtrise	4	C	TC	2		2	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	C	TC			1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	7	C	TC	5		2	
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	6	C	TC	3		3	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	23	C	TC	16		0	
	3		TNC	3	31,5		
	1			1	28		
	3			3	20		
	s/total			37		9	
FILIERE SOCIALE	5						
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	C	TC	1			
ATSEM 1 ^{ère} classe	2	C	TC	4		0	
ATSEM 2 ^{ème} classe	2	C	TC	0			
	s/total			5		0	
FILIERE CULTURELLE & ANIMATION	4						
Bibliothécaire	1	A	TC	0		1	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	B	TC	1			
Adjoint du patrimoine	1	C	TNC	1	28	0	
Animateur Chef	1	B	TC	1			
	s/total			3		1	
FILIERE SPORTIVE	1						
Educateur A.P.S Hors classe	1	B	TC	0		1	
	s/total			0		1	
POLICE MUNICIPALE	2						
Chef de Police	1	B	TC	1			
Brigadier Chef Principal	1	C	TC	1		0	
	s/total			2		0	
TOTAL EFFECTIFS	71			58		13	

Annexe :

Tableau des effectifs au 1/03/2009



09-025 Retrait délibération du 09 - 005 concernant le régime indemnitaire

Suite au courrier de la Sous-Préfecture il convient d'annuler la délibération 09-005 du 22 janvier 2009 qui consistait à ajuster le coefficient minimum pour le calcul de l'indemnité d'administration et de technicité.

09 – 026 Achat d'une balayeuse

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une balayeuse de démonstration (100 heures) de 5m³ au prix de 100 000 € TTC à la Sté EUROVOIRIE.

Après discussion le Conseil Municipal approuve ladite proposition à l'unanimité.

Questions diverses :